



LE TRAIL HIVERNAL DU SANCY/MONT-  
DORE/OXSITIS  
// REGLEMENT 2021 //

Oxsitis®

- **Organisation** : XTTRaid63
- **Épreuves** : Deux distances, 20 km ou 30 km à choisir au 9ème km.
- **Départ** : Dimanche 24 janvier 2021 à 9 heures, à la patinoire du Mont-Dore.

● **Arrivée** : Patinoire du Mont-Dore.

● **Dossard** : Retrait à la patinoire du Mont-Dore : (selon protocole sanitaire en cours)

- samedi 23 janvier de 16 h à 20 h
- dimanche 24 janvier de 7 h à 8 h 30

● **Modalités d'inscription**  
**1500 places maximum**

Les inscriptions ouvrent le 15 novembre à 21h selon les modalités ci-dessous :

- **tarif 23 € sans repas**

- **si nous devons annuler la course de notre fait ou sur décision administrative, nous rembourserons 95% du prix (hors frais)**

- **les 2000 premiers se pré-inscrivent avec leur document à jour sans payer**, vous pouvez vous inscrire et gérer vos documents du 15 au 25/11 (sous réserve de la limite des 2000 pré-inscriptions)

- les groupes peuvent s'inscrire aussi avec le lien spécifique mini 5 max 20 personnes / groupe

- durant cette période, Sportips vérifie, retire les doublons, les non validés ...et vous envoie un mail de pré-inscription (seul(e)s celles et ceux qui recevront ce mail, seront aussi destinataires du mail avec le lien de paiement, attention à vos spams)

- une fois la liste des 2000 pré-inscrit(e)s validée et selon l'évolution et les informations du moment, Le paiement sera activé pour ces 2000 pré-inscrits, **les 1500 premiers à régler auront leur dossard.**

- jusqu'au 27 décembre les changements de dossard seront acceptés, ainsi que les remboursements avec certificat de contre-indication. Les documents non à jour devront être chargés sur votre fiche ou envoyés à [support@sportips.fr](mailto:support@sportips.fr) avant le 27 décembre 2020.

● **Frais d'inscription**

(1500 inscriptions maximum)

23 € (sans repas) sur **sportips.fr** ou en suivant le lien sur **xttr63.com** selon les places disponibles.

En cas de maladie ou d'accident, les droits d'inscription seront remboursés uniquement sur présentation d'un certificat médical daté et envoyé au plus tard le **27.12.2020** à **SPORTIPS - Trails du Sancy – BP 20019 – 83521 ROQUEBRUNE SUR ARGENS Cedex** ou sur **support@sportips.fr** (cachet de la Poste faisant foi). Au-delà il n'y aura pas de remboursement possible en raison des frais fixes engagés. Possibilité de vérifier votre inscription sur **xttr63.com**.

**Garantie individuelle annulation**

Au moment de votre inscription en ligne sur le module Sportips.fr, vous pouvez souscrire une Garantie Annulation, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sans les options. Repas, navette...) sur simple demande effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, aucun remboursement ne pourra être effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical de contre-indication, avant le 27 décembre 2020. Cette garantie ne s'applique pas si l'épreuve est annulée.

**Important** : les échanges de dossard seront autorisés uniquement jusqu'au 27.12.2020. **Au-delà de cette date, les dossards sont nominatifs, aucun échange ou transfert d'inscription ne sera possible, quel que soit le motif invoqué. Les coureurs qui rétrocedent leur dossard seront reconnus responsables en cas d'accident survenu ou provoqué par le remplaçant durant l'épreuve.**

• **Vie privée** : si vous souhaitez que votre nom et prénom ne figure pas dans les classements, merci de nous le faire savoir avant le départ de votre course.

• **Conditions d'inscriptions**

**Document justificatif** : conformément à l'article II-A-4 de la réglementation des manifestations hors-stade et en référence à l'article L231-2-1 du code du sport, la participation à notre compétition est conditionnée à la présentation :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprise ou d'un titre de participation Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de notre manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de notre manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied ou du sport en compétition ;
- ou d'un certificat médical de non contre-indication du sport en compétition, à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an ou de sa copie.

• **Récompenses**

Lots pour les 5 premiers hommes scratch et 5 premières femmes scratch.

Trophée au premier de chaque catégorie Junior (20 km) - Espoir - Senior – Master à Master 10.

(sous réserve du protocole sanitaire lors de la course)

• **Sécurité**

Assurée par un médecin et des secouristes.

**Tout participant arrivant après 11 heures au neuvième kilomètre sera obligatoirement dirigé sur le parcours de 20 km.**

• **Age Minimal**

Pour le 20 km (junior) et le 30 km : (espoir, sénior, master)

**Les Catégories d'âge 2021**

(valable jusqu'au 31 octobre 2021, ces catégories changeront le 1er novembre 2021)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1986 et avant
Seniors	SE	1987 à 1998
Espoirs	ES	1999 à 2001
Juniors	JU	2002 et 2003

• **Règlement des courses Hors stade**

La course respecte le règlement des courses hors stade, téléchargeable depuis le site de la FFA.

• **Ravitaillement (sous réserve du protocole sanitaire en cours)**

9ème, 17ème et 25ème kilomètre pour le 30 km.

9ème, 15ème kilomètre pour le 20 km.

À l'arrivée pour les deux.

Les assistances hors ravitaillement sont interdites.

• **Matériels**

**Matériel obligatoire**

Les concurrents doivent prévoir un équipement adapté à ce genre d'épreuve : collant long ou pantalon ou mi long avec contention (les jambes doivent être couvertes), veste adaptée à la montagne, bonnet ou tour de cou, couverture de survie, sifflet, boisson, vivres de course.

Le matériel à porter au moment de la course vous sera précisé la veille, en fonction des prévisions météorologiques, par affichage sur place, sur notre site internet et notre page facebook.

**Le matériel sera contrôlé au moment du retrait des dossards et à l'arrivée pour les premiers**, puis de façon aléatoire, des pénalités de temps seront attribuées pour chaque élément manquant.

Les personnes dont l'équipement serait jugé insuffisant seront interdites de départ ou arrêtées.

### **Matériel autorisé**

Les bâtons sont autorisés sur la course, ils ne pourront être pris ou déposés qu'à un point de ravitaillement

Le port du dossard est obligatoire, il doit rester parfaitement visible et accessible.

### **● Evénement éco-responsable**

Le trail hivernal du Sancy est une manifestation partenaire du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

**AUCUN GOBELET NE SERA DONNE SUR LES RAVITAILLEMENTS VOUS DEVEZ AVOIR VOTRE ECO TASSE**

**DES ECO TASSES SERONT MISES A VOTRE DISPOSITION CONTRE UNE CAUTION DE 1€**

### **● Assurance**

Pour des raisons de sécurité, en cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours.

### **● Responsabilité civile :**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

### **● Accident :**

Les licenciés bénéficieront des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

La possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition est obligatoire pour participer à cette compétition et bénéficier de la couverture des assurances.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et en cas de vol.

### **●Réclamations :**

Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course au Mont Dore avec une caution de 50 (cinquante) euros (non restituable si la réclamation n'est pas validée) dans un délai maximum de 30minutes après l'arrivée du coureur concerné.

### **●Jury d'épreuve :**

Il se compose :

- Du directeur de course ou du responsable des parcours.
- d'un représentant des coureurs
- d'un responsable de club FFA

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

### **●Droits à l'image :**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, et avec l'accord officiel de l'organisation.